



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

DH
652
E26
C76

MAY 10 1921

LE PRINCE D'ORANGE

ET

SON CHEF D'ÉTAT-MAJOR

PENDANT

LA JOURNÉE DU 12 AOÛT 1831

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

Le Baron J. D. C. C. W. DE CONSTANT REBECQUE,

LA HAYE
MARTINUS NIJHOFF

BRUXELLES
DECQ & DUHENT

1875



DH
652
.E26
C76

LE PRINCE D'ORANGE

ET

SON CHEF D'ÉTAT-MAJOR

PENDANT

LA JOURNÉE DU 12 AOÛT 1831.

DE L'IMPRIMERIE DES FRÈRES GIUNTA D'ALBANI.

LE PRINCE D'ORANGE

ET

SON CHEF D'ÉTAT-MAJOR

PENDANT

LA JOURNÉE DU 12 AOÛT 1831

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

Le Baron J. D. C. C. W. DE CONSTANT REBECQUE.



LA HAYE
MARTINUS NIJHOFF

1875

BRUXELLES
DECQ & DUHENT

Les grandes luttes qui ébranlèrent le monde au commencement de ce siècle venaient de faire place à une ère de paix et de repos. Le congrès de Vienne, en traçant la nouvelle carte de l'Europe, avait créé sur les rivages de la mer du Nord un Royaume, qui, par les divers éléments dont il se composait et par les grandes ressources dont il pouvait disposer, promettait un grand et brillant avenir.

Le Royaume des Pays-Bas, sorti radieux des crises de la Révolution et des drames sanglants du premier empire, offrait le spectacle d'un pays comptant à peine sept millions d'habitants, et qui, prenant son essor, semblait bientôt être appelé à se placer au premier rang dans le conseil des nations. La révolution de 1830 dissipa les plus belles espérances, et ce Royaume à peine né s'écroula dans une guerre civile.

Rechercher les causes de cette révolution n'est pas le but que je me propose. Des plumes compétentes les ont suffisamment approfondies. Je constate uniquement le fait, que depuis la séparation de la Belgique et de la Hollande, les deux Etats voisins, ayant tant de fois, mus par le même sentiment d'indépendance, combattu côte à côte

un ennemi commun, ont de plus en plus ressenti la nécessité d'un grand rapprochement tout en gardant une complète indépendance. Ce sentiment fraternel s'est d'autant plus affirmé pendant les dernières années, que la même idée doit sauvegarder leur existence.

C'est précisément dans ces moments où les dissensions passées devraient s'effacer et où tout sentiment de division et d'animosité devrait faire place à une idée d'intime liaison, c'est en ce moment, dis-je, que M. le L^t. Général Eenens tâche de déchirer d'anciennes plaies et de faire saigner des blessures cicatrisées. Sa brochure " Les conspirations militaires de 1831 ", en excitant une légitime indignation dans notre pays, fut le signal d'une vive polémique. Le Général Booms prit en main la défense de la Hollande et répondit en forme de lettre adressée à M. le Général van der Smissen aux imputations du Général Eenens. Celui-ci tâche à son tour de réfuter le Général Booms, se servant avec adresse de quelques vérités avec lesquelles il se retire dans une série d'appréciations et d'hypothèses. Il ne porte à l'appui de son opinion ni preuve *évidente* ni même un seul argument ne péchant pas par les prémisses. On est bien souvent tenté, en lisant „ce qu'a vu” et „ce que sait” le Général Eenens, de lui faire la question qu'il adresse au Comte de Bylandt à la page 26 de son supplément.

Je n'ai pas l'intention de réfuter mot à mot ce dernier écrit, mais bien celle d'éclaircir un fait des plus graves.

M. le Général Eenens entre dans de nouveaux détails sur la conduite, à son avis déloyale, de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince d'Orange, pendant la journée du 12 août 1831, et à bout d'arguments il invente une odieuse calomnie.

Le caractère loyal et chevaleresque du héros des Quatre-Bras et de Waterloo le place au-dessus de pareilles hypothèses : le Général lui-même le reconnaît en disant à la page 60 que ces procédés étaient *peu en harmonie avec son caractère* ; et cependant il formule une accusation bien autrement grave à la page 9 où je lis : „ Il est clair que les personnes, initiées au changement de résolution du Prince d'Orange, sont en petit nombre ; il est clair, qu'elles auront gardé un profond silence et que, parmi ces rares initiés, le chef de l'état-major général de l'armée néerlandaise, qui rédigeait les bulletins du Prince d'Orange, aura eu soin d'établir le 9^e bulletin des faits relatifs à la journée du 12 août, de manière à dissimuler le revirement survenu dans la détermination de Son Altesse Royale, afin de préserver sa réputation d'une tache de déloyauté, tout en incriminant les Belges, auxquels le bulletin attribue perfidement *een schijnbaar verraderlijke handelwijze* : un procédé ayant l'apparence d'une trahison.

„ Il y avait *verraderlijke handelwijze*, ou il n'y en avait pas. — S'il y en avait, c'était au bulletin du Prince à le démontrer, et la honte revenait à nous. S'il n'y avait pas de trahison, Son Altesse Royale agissait mal, en

autorisant l'insertion, dans son 9^e bulletin, du mot *schijnbaar*, qui disparut aussitôt aux yeux de la nation hollandaise ¹⁾ et laissa planer sur l'armée belge une fausse accusation de trahison. Il peut y avoir de l'habileté à agir ainsi, mais le procédé est peu digne du caractère du héros des Quatre-Bras et de Waterloo."

Donc, aux yeux de M. le Général Eenens, le Prince d'Orange et son chef d'état-major sont des *faussaires* ni plus ni moins. Le Général a-t-il senti lui-même toute la portée d'une accusation aussi grave et aussi indigne basée sur une simple hypothèse? — Le chef de l'état-major, le Lieut. Général Baron de Constant Rebecque, mon grand-père, avait auprès de tous ses contemporains, amis ou ennemis, une grande réputation de loyauté et d'honneur, réputation dont M. le Général Eenens, malgré le beau raisonnement que nous venons de lire, ne saurait diminuer l'éclat. Je vais donc en référer à son témoignage. Je tâcherai de prouver que le Général Booms a raison lorsqu'il dit :

„ Nous allons démontrer qu'il n'y a ici qu'un anachronisme à charge de M. Eenens, mais qui renverse tout l'édifice qu'il a bâti sur cette citation empruntée au colonel Gey et cette prétendue réponse du Prince. ”

Si donc je parviens à démontrer ce que nous avançons j'aurai gain de cause. (Supplément page 15 et 16).

¹⁾ Pourquoi ?

Une petite digression est nécessaire ici pour expliquer comment je puis m'en référer au témoignage du chef de l'État-major général de l'armée néerlandaise, décédé en l'année 1850.

Le Général d'infanterie Baron de Constant Rebecque a eu l'heureuse inspiration de mettre tous les soirs par écrit ses impressions de la journée. Officier à l'âge de 15 ans aux gardes Suisses en France, échappé par miracle au massacre du 10 août, ayant pris une part active aux grandes luttes contre l'empire, tantôt assistant aux batailles dont l'Allemagne fut le théâtre, tantôt combattant aux côtés du duc de Wellington en Espagne, quartier-maitre général de l'armée à Quatre-Bras et à Waterloo, il fut à même de consigner, comme témoin oculaire, tous les grands événements auxquels il assistait, dans un journal qui est en ma possession. Je copierai donc textuellement sa relation des événements du 12 août, relation qui, n'ayant été écrite que pour garder un souvenir de ses impressions, ne saurait laisser au public impartial le moindre doute sur sa véracité. — De plus, ce journal était destiné par l'auteur à rester secret. Pour le besoin de la cause, son honneur ainsi que celui de son Prince, de son Royal élève et compagnon d'armes étant en jeu, je crois de mon devoir de confier au public ce qui suit.

EXTRAIT DU JOURNAL

DU

GÉNÉRAL BARON DE CONSTANT REBECQUE.

Dispositions pour le 12 août 1831.

1831, 11 août. La 1^{re} division se mettra en marche demain 12 août
Tirlemont. au point du jour sur Louvain le long de la chaussée.
Si l'ennemi se retire dans Louvain, alors la 2^{de} brigade
avec une $\frac{1}{2}$ batterie et 1 escadron de lanciers, se détachera à droite pour aller passer la Dyle au pont de S^t Adrien, et ensuite le canal, et par Herent déboucher sur la chaussée de Louvain à Malines, s'avancer sur Louvain gagnant les hauteurs sur sa droite pour se mettre en communication avec les troupes du duc de Saxe Weimar, qui après avoir tourné la ville du côté opposé, doivent se rendre maître de la Montagne de fer. Ainsi la 2^{de} brigade devra, dès que la division se mettra en marche, se tenir sur l'aîle droite de la division, si elle marche sur plusieurs colonnes ou si elle se déploie.

Si la division est attaquée pendant sa marche, elle doit prendre à tems une position avantageuse, et faire la résistance la plus vigoureuse, et même attaquer l'ennemi avec détermination. On doit éviter les feux de tirailleurs et même les feux en ligne, et préférer d'aller à l'ennemi en colonne et à la bayonette. La 1^{re} brigade cherchera à se mettre en communication par le Pellenberg sur sa gauche, avec la 3^{me} division, et la soutiendra en cas de besoin.

La colonne du duc de Saxe Weimar se mettra en marche au point du jour demain le 12 pour passer la Dyle à St Jooris Weert, et par Neeryssche chercher à gagner vers Leefdael ou Berthem la chaussée de Tervueren, la suivre vers Louvain et à la hauteur de Berthem envoyer une brigade à gauche dans la direction de Velthem pour arriver sur la chaussée de Bruxelles, et de cette façon pouvoir attaquer la Montagne de fer de deux côtés en même tems. Les circonstances décideront s'il sera plus avantageux de ne point séparer les brigades, mais de porter toute la division sur la chaussée de Bruxelles pour agir de là avec vigueur contre l'ennemi. Les mineurs et sapeurs de tous les corps marcheront à la tête des colonnes, et l'artillerie fera feu sur les masses de troupes, qui au moindre ébranlement, devront être chargées par la cavalerie.

La 3^{me} division réunira demain à 5 heures du matin sa 2^{me} brigade avec la colonne du général Post, hors de

la ville sur la chaussée de Louvain et la fera marcher à Cumptich pour s'y joindre à la 1^{re} brigade.

L'avant-garde de cette colonne sera composée des corps de chasseurs, de deux bataillons d'infanterie, de deux escadrons de lanciers et de la batterie n^o. 8.

Cette colonne s'avance lentement vers Louvain, sans s'engager fortement avec l'ennemi, pour laisser le tems à nos autres colonnes de le tourner. Si l'ennemi se retire en ville, alors la 3^{me} division le poursuit, et jette force grenades pour le mettre en déroute.

La réserve du général Post se mettra en mouvement demain à 3 h. du matin, et ira se réunir à Tirlemont à la 3^{me} division et suivra son arrière-garde, laissant en arrière à Tirlemont, pour la garde de la ville, le 1^r bataillon Zuidholland schutterij. L'artillerie de la colonne du général Post passe, dès son arrivée à Tirlemont, sous les ordres du commandant de l'artillerie en campagne. Sa cavalerie cherchera l'occasion d'enfoncer l'ennemi aussitôt que le terrain et les circonstances le permettront.

S. A. R. se tiendra pendant l'action à la tête de la 3^{me} division.

12 août.

Nous montons à cheval à 5 h. du matin avec les princes et marchons avec la 2^{me} brigade de la 3^{me} division. Il fait un brouillard épais.

Cumptich. La première brigade se joint ici à la 2^{le}. Le brouillard se dissipe.

Roosbeek. Arrivés ici vers les 6 h. nous entendons sur notre droite le canon de la 1^{re} division de l'autre côté du Pellenberg sur la chaussée de Diest à Louvain.

Bautersem. Notre avant-garde, en approchant de Bautersem, y découvre les postes avancés de l'ennemi. Les tirailleurs s'engagent. L'ennemi évacue peu à peu le village en tirailleurs; nous le suivons dans le village, au bout duquel la chaussée fait un coude, et nous voyons qu'il occupe une position avantageuse au-delà, sur une colline qui traverse la chaussée et masque ses mouvements plus en arrière.

Je vais en avant reconnaître, et pousse nos chasseurs le long de la position de l'ennemi. Je le vois occupé à mettre des pièces en batterie pour nous empêcher de déboucher du village sur le pavé. J'envoie Charles ¹⁾ en arrière avertir le prince; à peine l'a-t-il fait que l'ennemi ouvre son feu; je place deux de nos pièces qui répondent immédiatement. Un boulet emporte la jambe du cheval du prince, qui continuait à s'avancer sur le pavé dans le village. Charles et son cheval sont renversés. Les boulets tuent quelques hommes dans le bataillon de la 17^{me} à côté de nous. Le prince remonte sur un autre cheval, sort dans les champs sur notre

¹⁾ Fils du Général de Constant.

droite , pour faire former les troupes pour l'attaque de la position ; la canonnade s'engage. Je vais sur la gauche diriger une colonne qui doit tourner la droite de la position de l'ennemi du côté de Lovenjoul. Je me trouve bientôt derrière la colline qu'il occupe et je le vois se mettre en retraite sur la chaussée et abandonner la position. Je fais avancer la cavalerie pour charger l'ennemi dans sa fuite , et placer quelques pièces pour canonner le flanc de sa colonne. Dans ce moment j'aperçois de loin un cavalier sur la chaussée , portant un pavillon blanc et galopant vers la colline dont nos troupes viennent de s'emparer , et peu après j'ai la douleur de voir que le feu cesse tout à coup de notre côté. Inquiet de ce qui pouvait occasionner la halte que je voyais faire à nos troupes , je gagne la chaussée et retourne en arrière pour chercher le prince. Je le trouve occupé à parlementer avec Lord William Russell , et j'apprends qu'il a déjà envoyé des officiers à la 1^{re} et à la 2^{de} division pour donner l'ordre de s'arrêter et de cesser les hostilités. ¹⁾ Le prince me parlant à part , je le supplie de considérer que cet arrêt subit dans le moment le plus décisif et le plus beau des opérations de la journée , au moment où tout était gagné pour nous , et où nous allions recueillir les fruits de la victoire , allait nous faire tout perdre. Le prince me répondit qu'il avait en poche l'ordre du

¹⁾ Voir pages 12 et 18 de la brochure du Général Booms.

Roi de cesser toute hostilité lorsque les Français seraient arrivés. Je lui observai qu'il pouvait au moins laisser achever le mouvement ordonné à ses colonnes, se faire remettre Louvain, et promettre de cesser toute hostilité du moment qu'il aurait une preuve sûre de l'arrivée des Français. Le prince se conformant à cet avis, ordonna de continuer la marche. Le major de Céva fut envoyé en parlementaire à Bruxelles pour voir si effectivement les Français y étaient arrivés ; il partit avec Lord William Russell. Les Belges en attendant avaient profité de la halte que nous avons faite pour rétablir l'ordre dans leur colonne et se mettre en défense tout en se retirant.

Lovenjoul. Nous vîmes bientôt sur notre droite, à mi-côte du Pellenberg, paraître quelques troupes de la première division, qui de là canonnèrent l'arrière-garde de l'ennemi que nous suivions pas à pas.

Corbeec.
Overloo. L'ennemi occupait en forces les dernières hauteurs du Pellenberg près de Louvain ; la 2^{de} Brigade de la 1^{re} division l'y attaqua en suivant la crête des mêmes hauteurs. Je m'y portai et j'avancai avec les chasseurs de van Dam, qui bientôt eurent débusqué l'ennemi des dernières sommités, d'où je jouis d'une vue magnifique sur Louvain, sur toute la vallée, sur les mouvements de nos troupes et la retraite des Belges, qui se pressaient d'entrer en ville et qui, plaçant leur artillerie sur les remparts, nous envoyaient de là un grand nombre de boulets sur notre hauteur.

Louvain. 3½ lieues. 1) La 3^{me} division prit position entre la chaussée et l'Abbaye du Parc. La 1^{re} division entre le dernier mamelon du Pellenberg ou le Loosche gebergte et l'Abbaye de Vlierbeeck. Quelque tems après nous vîmes par-dessus la ville, sur la Montagne de fer, la fumée du canon du duc de Saxe Weimar et un de ses escadrons faire une charge sur les tirailleurs ennemis 2).

Les princes étant venus sur la hauteur près de la ville, ils y virent bientôt arriver en parlementaire Sir Robert Adair 3), Ministre de l'Angleterre à Bruxelles, et peu après les officiers d'état-major belge, le comte Victor de Cruquembourg, MM. Prisse et Outies, pour demander une suspension d'hostilités et une capitulation pour la ville. Après quelques pourparlers, le prince me dicta quelques articles, que j'écrivis assis par terre faisant usage de la sabretache de Nepveu. Ces articles furent copiés en double expédition et portés à Louvain pour la signature du chef d'état-major belge, et rapportés au prince d'Orange, qui renouvela les ordres 4) de cessation d'hostilités.

1) De Tirlemont.

2) Il est donc passé midi.

3) Le Bon Charles de C. R., dont il est fait mention plus haut, fut envoyé par le prince à la rencontre de Sir Robert et l'accompagna vers S. A. R. Le colonel Lebeau était avec Sir Robert ainsi qu'un trompette et un volontaire sans uniforme avec le drapeau blanc.

4) Donnés après l'entrevue Russell.

Conditions de suspension d'hostilités.

Art. 1. La ville de Louvain sera évacuée par les troupes belges demain 13 août à midi, et remise aux troupes sous les ordres de S. A. R. le prince d'Orange.

Art. 2. Les portes de la ville et les postes principaux seront remis aux troupes hollandaises demain avant midi.

Art. 3. Il y aura suspension d'hostilités dès à présent jusqu'à l'heure de midi du jour de demain 13 août.

Au Pellenberg devant Louvain, le 12 août 1831.

Par ordre de S. A. R. Monseigneur le Prince
d'Orange,

le Lieutenant-Général, chef de l'état-major général,
signé: B^{on} DE CONSTANT REBECQUE.

Accepté par le Général chef de l'état-major,
signé: GOBLET.

Pendant que ces arrangements se terminaient, la brigade de cuirassiers s'étant approchée trop près de la ville en passant au pied de la hauteur pour aller prendre un bivouac pour la nuit, les troupes belges placées le long des remparts, ne connaissant pas encore les termes de la suspension d'armes, ouvrirent de toutes parts un feu nourri d'artillerie sur toutes nos troupes à leur portée. Il en résulta quelque perte, et de nouveaux parlementages pour l'explication du malentendu

.

Il résulte de cette relation :

1°. Un laps de temps considérable s'est passé entre l'entrevue avec Lord Russell et les pourparlers avec sir Robert Adair, suivis des arrangements avec le comte de Cruquembourg etc. mis en trois articles.

2°. Pendant ce laps de temps eut lieu le combat de Corbeek Loo.

3°. Pendant ce même intervalle, les troupes hollandaises s'étaient avancées depuis la colline entre Boutersem et Lovenjoul jusqu'à la hauteur de l'Abbaye du Parc.

4°. L'ordre de cesser les hostilités avait été donné dès l'arrivée de Lord Russell.

5°. C'est après les pourparlers avec Lord Russell que le Prince donna l'ordre au Général de Constant de continuer les mouvements, et non après l'entrevue avec sir Robert.

6°. Celle-ci eut lieu sur les dernières sommités ¹⁾ du Pellenberg ²⁾, quelque temps après midi, pendant que les troupes Hollandaises prenaient position entre l'Abbaye du Parc, la chaussée, le Loosche gebergte et l'Abbaye de Vlierbeek ³⁾.

7°. C'est bien après l'entrevue avec sir Adair qu'eut

¹⁾ Aux environs de la ferme de Coutermans. Comparer le raisonnement du Gén. Eenens p. 45 en 46 Supplément.

²⁾ Il ne faut pas confondre le Pellenberg, chaîne de hauteurs qui s'étend depuis le village du même nom jusque près de Louvain, avec Pellenberg le village.

³⁾ Le lecteur est prié de bien se rendre compte sur la carte explicative ci-jointe (copiée sur la carte topographique et militaire de Capitaine, Paris 1836, et fort différente de celle du Général Eenens) de la position de l'armée Hollandaise pendant l'entrevue avec sir Robert Adair.

lieu la canonnade du Capitaine Eenens, qui est par le Général de Constant attribuée à *un malentendu* : les troupes belges *ne connaissant pas encore les termes de la capitulation*. — S'il avait su ce dont nous fait part l'auteur des « Conspirations Militaires, » il est bien probable qu'il ne se fût pas servi d'expressions aussi douces.

Voici donc le récit simple des faits principaux écrit par un témoin oculaire des plus compétents. Ecrivant ses impressions pour garder, comme je le disais plus haut, un souvenir des événements auxquels il assistait, personne assurément n'y verra un désir *de dissimuler le revirement survenu dans la détermination de Son Altesse Royale afin de préserver sa réputation d'une tache de déloyauté* etc. etc.

Je suis heureux de pouvoir, comme conclusion, constater un fait désormais indiscutable. L'armée Belge est ici dès à présent à l'abri de tout reproche de trahison ou de soupçon y portant.

Le 12 août 1831, les excuses du général Goblet ¹⁾ pouvaient laisser planer un doute. Aujourd'hui le doute n'existe plus. — Un jeune officier, M. Eenens, a agi contre l'ordre de ses supérieurs en canonnant les troupes Hollandaises, et il en assume toute la responsabilité ²⁾.

Le 12 août 1831, le Prince d'Orange et le Général Baron de Constant Rebecque parlent d'un « *schijnbaar ver-*

¹⁾ Ne connaissant pas encore les termes de la capitulation. Voyez plus haut.

²⁾ Page 197 des Conspirations Mil. Page 47 du Supplément.

raderlijke handelwijze" ou d'un malentendu expliqué par les chefs de l'armée Belge.

Aujourd'hui il n'est plus question de malentendu, mais d'un fait prémédité pour lequel le Lieutenant-Général en retraite Eenens encourt seul tout le blâme.

Quant au dilemme posé à la page 10 du supplément, il est bien aisé d'en sortir. Le Prince croit à une trahison. Il envoie son aide-de-camp, le comte de Stirum, pour s'assurer du fait et demander des explications. Après avoir obtenu la certitude qu'on avait agi en dépit des ordres formellement donnés, le Prince déclare dans son rapport au Roi, que ce qui paraissait une trahison retombe dans le domaine des malentendus si fréquents en pareille occasion.

Mais j'abrège, craignant, en continuant sur ce ton, de dépasser le but que je me suis proposé. Il me reste cependant à protester publiquement contre toute insinuation dans le genre de celles de M. Eenens, et je lui conteste avec énergie le droit d'attaquer la mémoire de mon grand-père, d'un homme, qui, moins qu'aucun autre, n'eût permis de jeter l'ombre d'une tache sur cet honneur et cette loyauté qui le caractérisaient et qui lui furent légués intacts par ses ancêtres comme un dépôt sacré pour ses descendants.

POST-SCRIPTUM.

Au moment de mettre sous presse, je reçois une lettre du Comte de Bylandt, qu'il m'autorise à publier.

Mon cher Baron !

Vous me demandez si j'ai lu la réponse de M^r le Lt. Général Eenens au Général Booms, „ Les Conspirations Militaires de 1831 ” — Supplément, et vous me communiquez en même temps ce que vous comptez répondre aux indignes calomnies portées par le Général Eenens à charge de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince d'Orange et de son chef d'Etat-major général, Son Excellence le Lt. Général Baron de Constant Rebecque, Monsieur votre grand-père. Je conçois parfaitement le désir que vous avez de répondre, désir bien naturel et que tout le monde doit approuver.

Je suis heureux, cher Baron, de pouvoir comme témoin

oculaire de plusieurs événements de cette journée, vous déclarer qu'à mon avis ce que vous en relatez est de la plus scrupuleuse exactitude; l'exactitude du reste généralement connue du Général de Constant.

Le Chef de l'État-major général n'entre pas dans de grands détails, et vous en agissez de même; de cette manière les preuves que vous apportez sont plus évidentes pour le public, et la brochure n'effraye pas le lecteur par la compilation d'une foule de détails ne touchant pas le fond de la question. C'est, comme vous dites, un récit simple des faits confié au papier par une des personnes les plus compétentes et les plus dignes de confiance.

Tout en constatant que la lettre du Général Booms au Général van der Smissen m'a reproduit le souvenir exact de ce qui s'est passé sous mes yeux pendant la journée du 12 août 1831, il m'est néanmoins agréable de pouvoir corroborer votre oeuvre en vous indiquant encore quelques faits principaux en ma qualité de témoin oculaire; ma mémoire, malgré ce que suppose M^r le Général Eenens, ne me faisant nullement défaut:

1°. C'est moi qui ai été au-devant de Lord William Russell à 10 ou 20 pas d'une chapelle à droite de la chaussée passé Lovenjoul, entre Bautersem et Corbeeck Overloo; le Comte de Cruquembourg tenait la droite, Lord W. Russell le centre sur la chaussée, un officier un peu en arrière sur la gauche à la tête de son peloton.

2°. Sir Robert Adair n'est jamais parvenu auprès du Prince le long de la chaussée; je n'ai point quitté celle-ci avant que de nous déployer en bataille devant Louvain.

3°. L'intervalle entre l'entrevue avec Lord Russell et celle avec l'Envoyé de Sa Majesté Britannique Sir Robert Adair est d'une heure de temps *au moins*; c'est pendant ce temps que fut livré le combat de Corbeeck Loo.

4°. Peu après le départ de Lord Russell l'ordre nous fut donné de cesser le feu dès que le feu de l'ennemi cesserait.

5°. Lors de la canonnade du Capitaine Eenens les troupes Hollandaises étaient les armes au pied et en faisceaux. Le Général Eenens avoue (page 36 suppl.) ce fait qu'il taxe d'imprudence, quoique pour tempérer la force de son propre terme il écrit (page 51), qu'il voit dans ces forces massées (au repos) un glaive dangereux.

6°. Toute preuve que le Prince d'Orange aurait fait changer cette position au repos ou qu'il aurait commandé la plus minime hostilité manque totalement dans toute la force du terme.

7°. C'est l'artillerie Belge qui commença le feu (p. 51) contre les troupes les armes au pied et au repos, et par conséquent ce fut bien le Capitaine Eenens seul, qui viola la convention par un acte injustifiable, désavoué par tous ceux qui à Louvain avaient autorité pour commander et auxquels le capitaine avait à obéir.

8°. Il est contraire à la vérité que deux escadrons de Lanciers auraient pris la fuite, tandis qu'il n'y a eu

que deux pelotons des deux escadrons commandés par le brave Major Gantois, qui, ayant été plus ou moins bousculés, et dès lors entraînés par la retraite commandée des Cuirassiers ¹⁾, ayent quitté le terrain devant Louvain. Il est contraire à la vérité que la 3^{me} division ait été mise en déroute, comme le maintient également Mr. le Général Eenens.

L'action du Capitaine Eenens est dorénavant placée dans son vrai jour. Je n'ai plus besoin, cher Baron, de mentionner ce que me dirent à ce sujet à Tirlemont Mr. le Maréchal Comte Gérard et à Louvain Mr. le Général Comte Belliard. Le Roi Léopold du reste n'approuva pas non plus le fait, mais il l'excusa. (page 52 suppl.)

Je crois de même superflu de vous donner ici le témoignage du Baron Prisse, autrefois Envoyé Extr. et Min. Plén. de S. M. le Roi des Belges à La Haye, ou celui du Général Niellon contenu dans une lettre du 13 août 1831 adressée au Prince d'Orange.

Comme je l'écrivis au Général Booms, sous la date du 24 Novembre dernier, je serais bien tenté cependant d'adresser indistinctement aux frères d'armes de Mr. le Général Eenens une seule question: „ Ne croyez-vous pas que, si le 12 août 1831 Mr. Eenens eût été Général Commandant, il eût fait appliquer au Capitaine Eenens l'art. 28 du Code Militaire? ”

¹⁾ Voir page 27 de la brochure du Général Booms.

De plus, les hypothèses de Mr. le Général Eenens aux pages 62 et 63 supplément, sont comme les autres parfaitement fausses. Je sais de source certaine et puis le déclarer publiquement, que le Gouvernement Néerlandais n'a pas exercé la moindre pression sur le Gouvernement Belge, et s'est même abstenu de toute immixtion directe ou indirecte dans cette affaire.

Il me reste à vous dire, qu'à mon avis, conforme, je crois, au vôtre, il faut considérer la brochure que vous publiez comme la clôture du débat. Le public est à même de juger; pour ce qui concerne Mr. le Général Eenens, il me paraît décidé à ne pas se rendre à l'évidence, et dès lors la polémique ne pourrait avoir d'autre issue qu'une discussion personnelle sans intérêt pour le lecteur.

Je ne veux pas vous retenir plus longtemps et saisis cette occasion de vous offrir, mon cher Baron, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

(signé) Comte L. DE BYLANDT.

LA HAYE,
20 Décembre 1875.





